

# Organisation du « grand débat national »

## Point d'étape au 15 janvier 19

### Les enjeux de la concertation territoriale

#### Le grand débat national

Pour rappel, le grand débat a été annoncé par le président de la République le 27 novembre dernier, en pleine crise des « gilets jaunes » ; une concertation de trois mois dans les territoires. Comme il l'a annoncé dans sa « Lettre aux Français » le 13 janvier 2019, le président de la République souhaite que ce grand débat soit l'occasion pour les Français de « se reposer ensemble les grandes questions de (leur) avenir » tout en précisant que « ce débat n'est ni une élection, ni un référendum ».

Le Président promet aux français que leurs propositions « permettront de bâtir un nouveau contrat pour la nation, de structurer l'action du gouvernement et du Parlement, mais aussi les positions de la France au niveau européen et international. » Emmanuel MACRON précise « je vous en rendrai compte directement dans le mois qui suivra la fin du débat ».

### La méthode retenue pour le Grand Débat national

Le **Premier ministre** a détaillé la méthode choisie pour conduire le grand débat national du 15 janvier au 15 mars.

Le gouvernement a mis en place la **Mission du grand débat national** domicilié au 244, boulevard Saint Germain (75007).

- Cette mission interministérielle créée par décret pour l'occasion est chargée « d'organiser la logistique du grand débat et se mettra à la disposition de tous ceux qui souhaitent participer à son organisation ».
- Dans une lettre adressée aux préfets le 13 janvier, Stéphane BOUILLON, directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur demande aux préfets de « désigner **un référent dans chaque département** » dont la mission est de « s'assurer que les réunions d'initiatives locales pourront bien se tenir, dès le 15 janvier, dans un lieu mis à disposition de préférence par une collectivité locale ou une structure associative, et dans des conditions de sécurité ». Les référents sont également invités à « se mettre en relation avec les élus et à leur écoute pour leur faciliter l'organisation matérielle des réunions ».
- Deux ministres sont chargés de piloter cette démarche :
  - o **Emmanuelle WARGON**, secrétaire d'Etat auprès de François de RUGY, ministre de la Transition écologique et solidaire chargée plutôt du suivi des débats et du lien avec la société civile.
  - o **Sébastien LECORNU**, ministre auprès de Jacqueline GOURAULT, ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales chargé plutôt de l'animation.

Un « **collège de garants** » sera chargé d'apporter « l'impartialité, la neutralité et la qualité de la restitution »

Il s'agira d'un collège de cinq personnalités nommées pour « garantir l'indépendance » de ce débat. Deux de ces cinq personnalités seront désignées par le Gouvernement, les trois autres seront nommées respectivement par Richard FERRAND (REM), Président de l'Assemblée nationale, Gérard LARCHER (LR), Président du Sénat, Patrick BERNASCONI, Président du Conseil économique, social et environnemental (CESE). Les partis politiques représentés au Parlement pourraient être associés à ce collège.

Le **grand débat national est lancé le 15 janvier par le président de la République** qui se rendra cette semaine devant des maires dans l'Eure d'abord et dans le Lot ensuite. Il devrait poursuivre ces réunions régionales avec les maires et parlementaires dans chaque région. Sébastien LECORNU animera ces premières réunions et particulièrement la première qui a lieu dans son département.

#### Dès mardi 15 janvier,

- Ce grand débat se « déploiera » pendant deux mois lors de « **réunions d'initiatives locales** » et avec l'appui de « stands de proximité » installés dans des lieux de passage du quotidien. Ces réunions publiques « permettront à chacun de débattre, de se faire entendre et de convaincre ».
- Un site Web lancé par le Gouvernement donnera, à partir du 15 janvier, accès à la **liste des débats** organisés localement.

- Cette plate-forme mettra **à disposition des organisateurs** et « de tous ceux qui veulent organiser un débat », « des fiches de présentation des thèmes mis au débat, des fiches thématiques et des kit territoriaux pour éclairer les réflexions collectives durant les réunions ».

**Vendredi 18 janvier** annonce du **collège des cinq garants** du grand débat.

**A partir du 21 janvier,**

- Les Français pourront déposer leurs contributions [en ligne](#) ou par courrier à la Mission Grand Débat
- « Des stands de proximité seront installés dans des lieux de passage du quotidien. Ils permettront à ceux qui le souhaitent de donner leur avis sur les thématiques mises au débat ».

**A partir du 1er mars,**

- Des **conférences citoyennes régionales** seront organisées, associant des Français tirés au sort dans chaque région à des représentants de diverses parties prenantes. Les participants pourront donner leur avis sur « ce qui ressort des premières semaines du grand débat national et nourriront ainsi la réflexion sur les suites à donner ».

## Qui peut prendre l'initiative du débat

---

Maires, parlementaires, associations, syndicats, entreprises, ensemble des corps intermédiaires et citoyens.

- **Le MEDEF** annonce dans un communiqué qu'il « invite les entreprises et les entrepreneurs à participer largement à ce dialogue indispensable avec les Français. Parce qu'ils sont ancrés dans les territoires et acteurs de la vie économique et sociale, ils peuvent apporter leur vision et aussi leurs solutions »
- Des rencontres devraient avoir lieu dans les **Chambres de commerce** et assurant le lien avec les principales organisations professionnelles
- **Laurent BERGER, patron de la CFDT**, après avoir été reçu par les députés de la majorité le 14 janvier a annoncé que « c'est de l'ADN de la CFDT de débattre et de pousser des propositions ».

## Les thèmes du débat

---

Le 12 décembre 2018, le Gouvernement avait précisé que **les débats s'organiseraient autour de quatre thèmes** considérés comme étant « **au cœur de la vie quotidienne des Français** ».

Dans la lettre aux français, le Président a précisé le détail de **34 questions structurées autour de 4 thèmes** en indiquant « qu'il n'y a pas de questions interdites et pas de de sujets tabou » mais tout en précisant qu'ils ne reviendraient pas « sur les mesures que nous avons prises pour corriger et encourager l'investissement et faire que le travail paie davantage. »



**Fiscalité et dépenses publiques** : Comment pourrait-on rendre notre fiscalité plus juste et plus efficace ? Quels impôts faut-il à vos yeux baisser en priorité ? Quelles sont les économies qui vous semblent prioritaires à faire ? Faut-il supprimer certains services publics qui seraient dépassés ou trop chers par rapport à leur utilité ? A l'inverse, voyez-vous des besoins nouveaux de services publics et comment les financer ? Comment mieux organiser notre pacte social ? Quels objectifs définir en priorité ?



**Transition écologique** : Comment finance-t-on la transition écologique : par l'impôt, par les taxes et qui doit être concerné en priorité ? Comment rend-on les solutions concrètes accessibles à tous, par exemple pour remplacer sa vieille chaudière ou sa vieille voiture ? Quelles sont les solutions les plus simples et les plus supportables sur un plan financier ? Quelles sont les solutions pour se déplacer, se loger, se chauffer, se nourrir qui doivent être conçues plutôt au niveau local que national ? Quelles propositions concrètes feriez-vous pour accélérer notre transition environnementale ?



**Organisation et l'Etat et des services publics** : Y a-t-il trop d'échelons administratifs ou de niveaux de collectivités locales ? Faut-il renforcer la décentralisation et donner plus de pouvoir de décision et d'action au plus près des citoyens ? A quels niveaux et pour quels services ? Comment voudriez-vous que l'Etat soit organisé et comment peut-il améliorer son action ? Faut-il revoir le fonctionnement de l'administration et comment ? Comment l'Etat et les collectivités locales peuvent-ils s'améliorer pour mieux répondre aux défis de nos territoires les plus en difficulté et que proposez-vous ?



**Démocratie et citoyenneté** : Faut-il reconnaître le vote blanc ? Faut-il rendre le vote obligatoire ? Quelle est la bonne dose de proportionnelle aux élections législatives pour une représentation plus juste de tous les projets politiques ? Faut-il, et dans quelles proportions, limiter le nombre de parlementaires ou autres catégories d'élus ? Quel rôle nos assemblées, dont le Sénat et le Conseil Economique, Social et Environnemental doivent-ils jouer pour représenter nos territoires et la société civile ? Faut-il les transformer et

comment ? Comment renforcer les principes de la laïcité française, dans le rapport entre l'État et les religions de notre pays ? Comment garantir le respect par tous de la compréhension réciproque et des valeurs intangibles de la République ? Que proposez-vous pour améliorer l'intégration dans notre Nation ? En matière d'immigration, une fois nos obligations d'asile remplies, souhaitez-vous que nous puissions nous fixer des objectifs annuels définis par le Parlement ? Que proposez-vous afin de répondre à ce défi qui va durer ?

**Jacqueline GOURAULT**, ministre de la cohésion des territoires précise le 15 janvier dans les Echos « nous avons voulu entrer dans la vie quotidienne autour de sept thèmes : se déplacer, se soigner, utiliser internet, s'insérer, se cultiver, travailler, se loger, s'impliquer. »

## Une mobilisation forte de la majorité

---

- **Appui des parlementaires aux préfets** pour trouver des volontaires disponibles pour trouver des animateurs de débats dans chaque région et département

- **Constitution d'un groupe de parlementaires de la majorité pour coordonner le débat**

À l'Assemblée nationale, **un groupe de parlementaires de la majorité** s'est constitué pour prendre part à la « grande concertation de terrain » de trois mois voulue par le Gouvernement. Il est copiloté par Marie GUEVENOUX (REM LOIS Essonne) et son collègue des Côtes-d'Armor, Éric BOTHOREL (REM ECO Côtes-d'Armor).

- **Des « chefs de file » référents pour le groupe**

Des **chefs de fil thématiques** ont été désignés par le Groupe LREM :

- Yolaine de COURSON (Côte d'or) pour la vie quotidienne des français
- Benjamin DIRX (Saône-et-Loire) pour la fiscalité
- Laurent SAINT MARTIN (Val de Marne) pour l'organisation de l'Etat
- Jean-François ELIAOU (Hérault) et Florent BOUDIE (Gironde) pour la pratique de la démocratie et de la citoyenneté

### Mise en place de référents régionaux

**Treize référents régionaux** ont été désignés pour animer la participation parlementaire et faciliter la participation de chacun aux rencontres en mairie (Alexandra VALETA ARDISSON, députée des Alpes-Maritimes, Bertrand SORRE, député de la Manche ; Olivier DAMAISIN, député du Lot-et-Garonne ; Jean-Michel JACQUES, député du Morbihan ; Denis MASSEGLIA, député du Maine-et-Loire...).

Les députés de la majorité ont été incités à mettre en place dans leurs permanences des « cahiers d'expression » et à organiser des réunions dans leurs circonscriptions, d'autres ont mis en ligne sur leurs sites des cahiers de doléances numériques.

- **Le Parti a également désigné 4 référents thématiques**

- Marlène SCHIAPPA, Secrétaire d'Etat chargée de l'égalité entre les Femmes et les Hommes, sur la citoyenneté
- Brune POIRSON, Secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire, sur l'écologie
- Sophie ERRANTE (REM FIN Loire-Atlantique), sur la réforme de l'Etat
- Bénédicte PEYROL (REM FIN Allier), sur la fiscalité.

- **Stéphane TRAVERT**, chargé par Emmanuel MACRON de créer un réseau d'élus avec l'association « **La République ensemble** » accompagnera le Président de la République dans sa « tournée des maires »

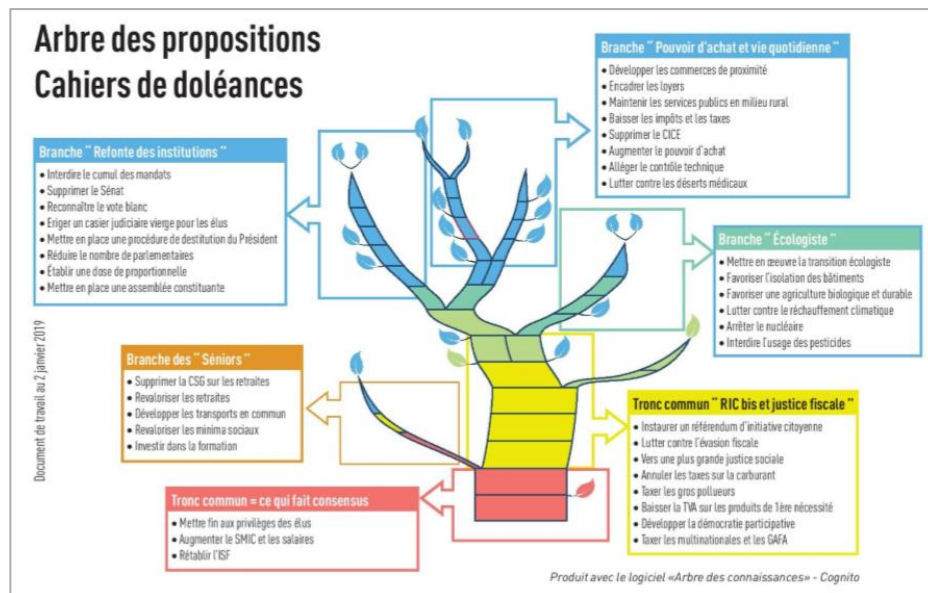
## Retour sur les premières étapes de la consultation

---

- **Les cahiers de doléances dans les mairies**

A l'occasion de la séance des questions au gouvernement du 11 décembre 2018, le Premier Ministre était revenu sur le rôle joué par les maires, acteurs de terrains, dans l'organisation et la gestion du grand débat. Les élus locaux doivent avoir un rôle central dans la bonne tenue de ce débat : **« il convient de s'inspirer de ce que connaissent tous les élus locaux, notamment les maires : la possibilité, à intervalles réguliers, de nourrir un débat avec ceux qui veulent y participer. Cela se passe souvent très bien dans les communes, petites ou grandes ».**

Des cahiers de doléance ont été mis à disposition par les maires pour recueillir les premiers avis et propositions de la population. L'Association des maires ruraux de France a publié le 14 janvier 2019 une synthèse de ces contributions en amont d'une rencontre avec le Président de la République. Ci-après **les premiers retours des cahiers de doléances** (source Association des maires ruraux de France).



### • La place des associations d'élus :

Si les principales associations d'élus se réjouissent de la tenue d'un grand débat sur les sujets quotidiens des Français, elles refusent toutefois d'en porter la charge : « *les élus locaux, particulièrement les maires, sont appelés à y participer. Pour nous, ils ne sauraient en être les organisateurs, car ce serait faire porter sur eux une responsabilité qui n'est pas la leur : le mouvement actuel de contestation concerne clairement l'Etat et les questions qui sont posées relèvent pour l'essentiel de sa compétence* ». (Le Figaro – 14 janvier 2019 – François BAROIN, président de l'AMF, Dominique BUSSEREAU, président de l'ADF et Hervé MORIN, président de Régions de France).

### • La consultation organisée par le CESE

Le 11 décembre 2018, une commission temporaire portant sur la crise des « gilets jaunes » a été créée au sein du Conseil économique, social et environnemental (CESE). Michel CHASSANG, médecin et président de l'Union nationale des professions libérales, a été nommé à la présidence de cette commission temporaire.

Au-delà des auditions classiques, le CESE a décidé de convier « *les gilets jaunes et l'ensemble des citoyens à participer à ses travaux* ». [Une plate-forme](#) de participation en ligne a ainsi été mise en place du 20 décembre au 5 janvier et, « *pour la première fois* », un tirage au sort de citoyens sera organisé pour participer aux travaux du Conseil.

L'analyse et la synthèse des contributions en ligne est cours.

## Quelle issue à ce débat à compter du 15 mars

### Une piste à l'étude : un référendum à choix multiples

Si plusieurs hypothèses commencent à émerger pour que les solutions issues du débat puissent être réellement prises en compte par l'exécutif, le Gouvernement serait en train d'étudier la possibilité d'un référendum à choix multiples, scrutin qui n'a jamais eu lieu en France. « **C'est une piste à l'étude** », a confirmé sur LCI le député REM Sacha HOULIE le mercredi 2 janvier. Pour l'instant, rien n'est décidé, mais l'exécutif aurait notamment étudié comment, juridiquement, il serait possible de poser plusieurs questions lors d'un référendum, ce qui n'a jamais été fait en France.

**François PATRIAT, président du groupe REM au Sénat**, serait à l'initiative de l'idée du référendum : celui-ci pourrait comporter plusieurs questions diverses notamment sur la réduction du nombre de parlementaires, sur la dose de proportionnelle pour les élections législatives, sur la reconnaissance du vote blanc ou encore sur la mise en œuvre d'un référendum d'initiative citoyenne (RIC).

Ce référendum ne serait plus évoqué comme pouvant avoir le 29 mai prochain en même temps que les élections européennes.

**Territoires Unis qui réunit l'AMF, l'ADF et région de France** suggère la tenue d'une « **conférence sociale et territoriale** » chargée de négocier la mise en œuvre des propositions issues du grand débat.

**Le groupe REM** de l'Assemblée nationale se prépare à donner les suites législatives issues des remontées sur le terrain. Les membres de la commission des finances réfléchissent déjà sous la houlette de Bénédicte PEYROL (Whip Com Fin), à des idées pour le PLF2020. Certaines mesures pourraient être déclinées en proposition de loi ou amendements.